



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 96 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2012185-0014 - Arrêté n °12/ PCAD/78 du 3 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Evin, DG de l'ARSIF	1
---	---

Direction interrégionale des douanes d'île de France

Arrêté N °2012187-0001 - ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île- de- France en matière d'ordonnancement secondaire	8
Arrêté N °2012187-0002 - ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île- de- France en matière d'ordonnancement secondaire - CSP	11

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2012187-0004 - Arrêté de subdélégation sur les compétences du Préfet de région en matière administrative - DIRECCTE Siège	14
Arrêté N °2012188-0001 - ARRETE n °2012-053 pour la DIRECCTE siège, Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île- de- France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat	20

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté N °2012177-0024 - délégation de signature donnée à Madame Frédérique MICHAUX, chef de la division des affaires financières l'académie de Versailles	24
---	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012185-0014

**signé par Préfet de Seine- et- Marne
le 03 Juillet 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °12/ PCAD/78 du 3 juillet 2012
donnant délégation de signature à M. Evin,
DG de l'ARSIF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction de la coordination
des services de l'Etat

Pôle de la coordination
de l'administration départementale

Arrêté n°12/PCAD/78 du 3 juillet 2012

**donnant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN,
directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France**

**Le préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-1 et R. 1435-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée ;

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2010 nommant **Monsieur Claude EVIN** en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de **Monsieur Serge GOUTEYRON**, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de **Monsieur Pierre MONZANI**, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret n°2011-846 du 18 juillet 2011 relatif à la procédure judiciaire de mainlevée ou de contrôle des mesures de soins psychiatriques ;

Vu le décret n° 2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu le protocole du 12 décembre 2011 et son annexe, organisant les modalités de coopération entre le préfet de département de Seine-et-Marne et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2012/092 de **Monsieur Claude EVIN**, directeur général de l'agence de santé d'Ile-de-France, en date du 28 juin 2012 nommant **Monsieur Laurent LÉGENDART**, délégué territorial de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé de Seine-et-Marne,

ARRETE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Monsieur Claude EVIN**, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France, à l'effet de signer, les actes, correspondances et rapports mentionnés dans le protocole du 12 décembre 2011 et son annexe susvisé.

Article 2 – **Monsieur Claude EVIN** est habilité à présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à l'appui de conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Claude EVIN**, subdélégation est donnée à compter du 1^{er} juillet 2012 à **Monsieur Laurent LÉGENDART**, délégué territorial de l'agence en Seine et Marne.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent LÉGENDART**, subdélégation est donnée à **Monsieur Michel HUGUET**, adjoint au délégué territorial de l'agence en Seine-et-Marne.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Laurent LÉGENDART** et de **Monsieur Michel HUGUET**, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée, dans la limite de leur champ de compétences respectif, à :

- **Madame Marjorie BROU**, ingénieur d'études sanitaires,
- **Monsieur Claude CROIZE**, médecin-conseil,
- **Monsieur Pierre-Emmanuel DEBERTRAND**, médecin conseil,
- **Madame Estelle DOHET**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,

- Monsieur Stephan DOMINGO, cadre de l'assurance maladie,
- Monsieur Nazih EIDI, médecin-conseil,
- Madame Catherine GARAUDE, médecin inspecteur de santé publique,
- Madame Patricia LABAT, ingénieur d'études sanitaires,
- Madame Sophie MANTECA, ingénieur d'études sanitaires,
- Monsieur Alain MINGUET, cadre de l'assurance maladie,
- Monsieur Philippe MONTENAT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur. Denis PANNETIER, ingénieur d'études sanitaires,
- Monsieur. Raphaël POVERT, ingénieur d'études sanitaires contractuel,
- Madame Hélène THEBAULT, ingénieur du génie sanitaire,
- Madame Nelly SONNET, cadre de l'assurance maladie.

Article 6 – L'arrêté préfectoral n°12/PCAD/44 du 20 avril 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France est abrogé.

Article 7 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Melun, le 3 juillet 2012
Le préfet,



Pierre MONZANI

ANNEXE :
Délégation du préfet
au directeur général de l'agence régionale de santé

- **PROTECTION GENERALE DE LA SANTE**

Première partie - Livre III du code de la santé publique : Protection de la santé et environnement

Urgence

Exécution des mesures prescrites par les règles L.1311-4 d'hygiène du livre III du CSP en cas d'urgence et/ou danger ponctuel imminent

Eaux potables

Injonction au propriétaire ou à l'occupant de prendre toute mesure pour faire cesser le risque constaté du fait d'une installation d'eau intérieure non conforme aux règles d'hygiène	L.1321-4-II
Communication régulière aux maires des données relatives à la qualité de l'eau distribuée	L.1321-9 et D.1321-104
Transmission du dossier de demande d'autorisation au ministre en cas de risque ou de situation exceptionnels	R.1321-7 II
Autorisation temporaire en cas de situations exceptionnelles	R.1321-9
Autorisation de mise en service de la distribution d'eau au public sur la base des analyses d'eau	R 1321-10
Arrêté modificatif suite à des modifications d'installations et/ou de conditions d'exploitation	R.1321-11 et 12
Demande d'analyses complémentaires en cas de non conformités des eaux	R.1321-18
Mise à disposition des maires, des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux	R. 1321-22
Prise en compte de la surveillance assurée par la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau	R.1321-24
Gestion des non conformités au regard des limites et référence de qualité de l'eau ou risques que les limites et références de qualité définies aux articles R.1321-2 et R.1321-3 ne soient respectés	R.1321-28, 29 et 47
Dérogation aux limites de qualité portant sur les paramètres chimiques	R. 1321-31 à 36
Entretien et fonctionnement des installations	R.1321-56 et 57

Eaux minérales naturelles

Autorisation sondage, travaux souterrain dans le périmètre d'une source d'eau minérale naturelle	L.1322-4
Transmission de la demande au ministère chargé de la santé et à l'académie de médecine si utilisation à des fins thérapeutiques	R.1322-7
Autorisation de distribuer l'eau au public après vérification de sa qualité	R.1322-9
Décision à la suite de la déclaration d'un projet de modification	R.1322-12
Transmissions au ministère de la santé dans le cas d'une eau conditionnée	R.1322-11 et 21
Demandes complémentaires	R.1322-42 et 44-8
Salubrité des immeubles et des agglomérations	
Convocation au CoDERST et transmission au ministère chargé de la santé en cas d'avis contraire de l'ARS et du CoDERST	L.1331-27 à 30
Notification et publication à la conservation des hypothèques de l'arrêté	L.1331-28 et 28-1
Constat de l'exécution des mesures	L.1331-28-3
Mise en demeure des propriétaires défaillants	R.1331-5
Piscines et baignades	
Mise en demeure et interdiction ou limitation d'utilisation d'une piscine ou d'une baignade	L.1332-4 et D1332-13
Notification des résultats du classement à la personne responsable de l'eau et au maire	L.1332-5
Mise en demeure du maire n'ayant pas respecté les modalités de recensement	D.1332-16
Reconduction de la liste des eaux de baignades de la saison précédente en l'absence de transmission actualisée par la commune	D.1332-18
communication au maire des observations sur les informations issues du contrôle sanitaire	D.1332-37

Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante

Demande d'enquête	L.134-1
Injonction - notification de travaux	L.1331-3
Prescriptions complémentaires	L.1334-10 et 11 et R1334-13

• SANTE DE LA FAMILLE, DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Deuxième partie - Livre II du code de la santé publique : Interruption volontaire de grossesse

Délivrance d'un agrément pour les établissements qui réalisent des consultations IVG	R.2212-3
--	----------

• LUTTE CONTRE LES MALADIES ET DEPENDANCES

Troisième partie - Livre II du code de la santé publique : Lutte contre les maladies mentales

Désignation de deux psychiatres pour visiter des établissements psychiatriques privés	L.3212-6
Inscription sur la liste départementale	Décret 2010-534 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute – Art. 7
Retrait des listes en cas de rejet implicite de la dérogation	Décret 2010-534 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute – Art. 17

• ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTE

Sixième partie - Livre II du code de la santé publique : Laboratoires de biologie médicale

Agrément des sociétés d'exercice libéral	R. 6212-75
--	------------



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012187-0001

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France
le 05 Juillet 2012**

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes d'Île-
de- France en matière d'ordonnancement
secondaire

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2012180-0001 en date du 28 juin 2012 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Noël CODEVELLE, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels de la direction interrégionale,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1^{ère} classe fonctionnel, secrétaire général de la direction interrégionale,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2^{ème} classe fonctionnel, chef du service de la comptabilité,

- Madame Christine QUERET, contrôleur principale, adjointe au chef de service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Anne LAMY, inspectrice régionale de 2^{ème} classe fonctionnel au service de la logistique et des affaires immobilières,

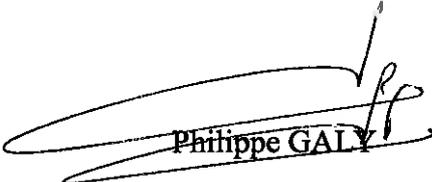
à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale, dépenses et recettes de l'Etat.

Article 2

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 5 juillet 2012

Pour le préfet et par délégation
Le directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France


Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012187-0002

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France
le 05 Juillet 2012**

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes d'Île-
de- France en matière d'ordonnancement
secondaire - CSP

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n° 2012180-0001 du 28 juin 2012 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Michèle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, adjointe à la chef du CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Élisabeth DECUREY, contrôlease principale au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Roland GIRERD, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Pascaline GUY, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Yasmina HAMADI, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Stéphanie LAMBERT, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,

- Madame Marine LE BEUX, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Benoît LIS, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Clémentine MAGGIAR, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôlease principale au CSP d'Ile-de-France,

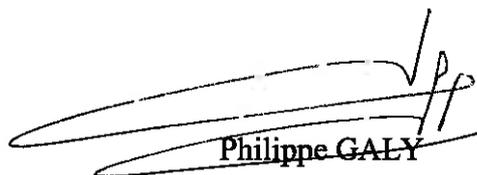
à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 5 juillet 2012

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France


Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012187-0004

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 05 Juillet 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté de subdélégation sur les compétences
du Préfet de région en matière administrative -
DIRECCTE Siège

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2012-052
portant subdélégation de signature de M. Laurent Vilboeuf,
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

VU l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

VU l'arrêté n°2011325-0004 du 21 novembre 2011 de M. Daniel CANEPA, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative ;

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2010 de la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique portant nomination aux postes de directrice régionale adjointe, de Mme Agnès GUIMIOT,

VU la mise en retraite de M. Pierre Gonzalez à compter du 1^{er} juin 2012

VU l'arrêté du 28 mars 2012 sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services portant nomination de M. Maurice QUERE en qualité de secrétaire général adjoint

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Charles-Louis MOLGO, administrateur civil, chef du département « politique de l'emploi », en charge de l'intérim du chef de Pôle entreprises, emploi et économie (3^B)

- M. Christophe DERUCHE directeur départemental, chef de service « régulation des marchés », en charge de l'intérim du chef de Pôle Concurrence, consommation et répression des fraudes (C)

- Mme Agnès GUIMIOT, administratrice civile hors classe, secrétaire générale

- Mme Denise DERDEK, directrice du travail, chef de service « santé sécurité au travail », en charge de l'intérim du chef de Pôle politique du travail (T)

1/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles-Louis MOLGO, en charge de l'intérim du chef de Pôle 3 E, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Maxime LECLERE

- M. Patrick GUYOT

- Mme Marie-Christine MARGEOT

- M. Mladen DUSPARA

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service « département politique de l'emploi », la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants

- Mme Claudine SANFAUTE
- Mme Laurence DEGENNE
- Mme Annick BRENNER
- Mme Marie YANOWITZ-DURAND

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Maxime LECLERE, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants:

- M. Jean-Luc STRACZEK
- M. Eric GIUDICI,
- M. Jean Paul PETERSCHMITT
- M Colas HENNION
- Mme Françoise LANDAIS
- M. Etienne KALALO
- M. Mathieu HARDELIN
- M. Christian VINCQ

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Christine MARGEOT, la subdélégation de signature sera exercée par le chef de service suivant:

- M. Michel MENU

2/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Denise DERDEK, en charge de l'intérim du chef du Pôle T, la subdélégation de signature sera exercée par la chef de service suivante:

- Catherine LAPEYRE
- Hervé LEGRAND

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

3/ En cas d'absence ou d'empêchement de M Christophe DERUCHE, en charge de l'intérim du chef de Pôle C, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme Françoise MESANGE
- M. Lionel SILVERT

En cas d'absence ou d'empêchement de M Lionel SILVERT, la subdélégation de signature sera exercée par

- Christian BELNY

pour les actes relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service de « régulation des marchés » la subdélégation de signature sera exercée par

- Dominique PATEBEX

pour les actes relevant de son domaine de compétence.

4/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès GUIMIOT, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants

- M Maurice QUERE,
- M Jean-Michel BLANCHON,
- Mme Claire PETTE,
- Mme Marie-Noëlle GACHET KERKOUR,
- Mme Nicole CARRARA,

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'inspection de la législation du travail, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations des maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projets.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

ARTICLE 4 : L'arrêté modificatif n° 2012-035 du 29 mai 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le **05 JUL. 2012**

Pour le préfet et par délégation

Le DIRECTEUR

Laurent Vilboeuf



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012188-0001

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 06 Juillet 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

ARRETE n °2012-053 pour la DIRECCTE
siège, Portant subdélégation de signature de
Monsieur Laurent VILBOEUF, Chargé des
fonctions de directeur régional des entreprises,
de la concurrence de la consommation, du
travail et de l'emploi d'Ile- de- France en
matière d'ordonnancement secondaire des
recettes et dépenses imputées sur le budget de
l'Etat

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-053

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et
dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF,
chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à
l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
 - « Développement des entreprises et de l'emploi » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Denise DERDEK
- Charles-Louis MOLGO
- Christophe DERUCHE

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103)
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111)
- « Développement des entreprises et de l'emploi » (n° 134)
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
- « Tourisme » (n° 223),
- « Stratégie économique et fiscale » (n° 305),
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n° 309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

Et dans la limite des attributions de leur service :

- Claudine SANFAUTE
- Annick BRENNER
- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Marie YANOWITZ-DURAND
- Eric GIUDICI
- Maxime LECLERE
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Colas HENNION
- Etienne KALALO
- Françoise LANDAIS
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Marie-Christine MARGEOT
- Catherine LAPEYRE
- Claire MARILLIER
- Bernard SIMONIN
- Jean-Michel BLANCHON
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Claire PETTE
- Maryse NARME

Article 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Denise DERDEK
- Charles-Louis MOLGO
- Christophe DERUCHE

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Jean-Michel BLANCHON
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Claire MARILLIER
- Françoise MESANGE
- Maryse NARME
- Claire PETTE
- Lionel SILVERT
- Bernard SIMONIN

Article 3

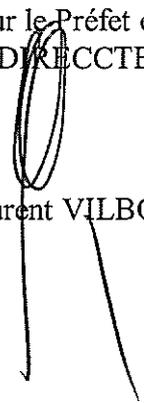
La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **06 JUIL. 2012**
Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTEUR


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0024

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Frédérique MICHAUXIsabelle Bourgeois
Sollier, chef de la division des affaires
financières l'académie de Versailles

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex
DACES 1
Contentieux et
Assistance Juridique
Dossier suivi par
Michel BASILEO
Tél.
01 30 83 44.08
Tcp.
01 30 83 47.70
Mél
ce.daces1.@ac-
versailles.fr

MB/MB –
N° 1111

12-91

- VU le code des marchés publics
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001, relative aux lois de finances,
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°05-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion.
- VU le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU le décret n° 2004-374 du 29 août 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- VU le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU l'arrêté ministériel du 21 octobre 2005 portant délégation permanente de pouvoir de certaines opérations de gestion des personnels enseignants du second degré, d'éducation, d'information et d'orientation.
- VU l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2007 réintégrant **Madame Frédérique MICHAUX** en qualité de conseiller d'administration scolaire et universitaire classe normale et l'affectant au rectorat de l'académie de Versailles.
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.
- VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale.



2/3

- VU** les délégations de gestion du 28 septembre 2011 et du 19 septembre 2011 relatives au paiement des dépenses du BOP 333 établies respectivement entre le Rectorat de Versailles et l'IA des hauts de Seine et l'IA de l'Essonne.
- VU** l'arrêté rectoral n° 10-49 du 4 juillet 2010 portant délégation de signature à Madame Frédérique MICHAUX, chef de la division des affaires financières du rectorat de Versailles, modifié par l'arrêté rectoral n°10-54 du 18 novembre 2010.
- VU** les délégations de gestion du 29 juin 2009 ainsi que celles du 18 et 22 janvier 2010 relatives à l'organisation financière de l'Académie de Versailles dans le cadre du déploiement du programme CHORUS établies respectivement entre le Rectorat de Versailles et :
- l'Inspection académique des Yvelines,
 - l'Inspection académique de l'Essonne,
 - l'Inspection académique des Hauts de Seine,
 - l'Inspection académique du Val d'Oise.
- VU** les délégations de gestion du 28 septembre 2011 et du 19 septembre 2011 relatives au paiement des dépenses du BOP 333 établies respectivement entre le Rectorat de Versailles et l'IA des hauts de Seine et l'IA de l'Essonne.
- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles

ARRÊTÉ

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Frédérique MICHAUX**, chef de la division des affaires financières du rectorat de l'académie de Versailles, et en son absence et empêchement à son adjoint, **Monsieur Damien DELPORTE**, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- les actes à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, délégués à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie, par l'arrêté préfectoral susvisé, y compris les décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat,

- les ordres de mission et les états de frais mentionnés au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 relatif aux conditions de règlement des frais de déplacement à la charge de l'Etat,

- les actes relatifs à l'ouverture des droits à congés bonifiés,

- les actes relatifs à l'ouverture des droits à frais de changement de résidence,

- les bons de commande,



3/3

- les contrats et annexes, les certificats administratifs liés à la dépense,
- les actes à caractère financier relevant des attributions confiées par les délégations de gestion visées ci-dessus.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique MICHAUX, chef de la division des affaires financières, en tant que responsable de la plateforme CHORUS, à son adjoint, Monsieur Damien DELPORTE, et à l'ensemble des responsables d'engagements juridiques et de demandes de paiement de ladite plateforme, **Monsieur Gérard LIPPMANN, Monsieur Gilles ROMMELUERE, Madame Marie BLONDOT, Madame Frédérique SULTANA, Monsieur Olivier PIGNOLO et Monsieur Patrick LISETTE** à l'effet de procéder :

- à l'exécution des décisions des prescripteurs et des actes relevant des délégations de gestion visées ci dessus,

- à la validation des engagements juridiques, la signature des bons de commandes, la certification du service fait, la validation des demandes de paiement, dans la limite de leurs attributions et compétences.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX et de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Laure GASTE**, chef du service DAF 3 et à **Madame Marguerite CHENDJOU** son adjointe à effet de signer les actes à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie, par l' arrêté préfectoral du 3 novembre 2008 et des attributions confiées par les délégations de gestion visées ci-dessus, en matière de recettes et de rétablissement de crédits.

Article 4 : Le Secrétaire général de l'Académie de Versailles et la chef de la division des affaires financières sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à **Versailles**.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT